

nos officiers, caporaux et soldats mariés laissent sans ressources. Les fils furent adultes, comme enfants de troupe, mais les filles, moins heureuses, ne purent être seules et restèrent, on seules, on avec leurs mères, dans la plus grande misère.

Quelques-uns de ces enfants, dont les pères appartenaient à la garnison de Lyon, furent placés chez des personnes charitables ou dans des maisons d'éducation. Cette faveur fut demandée par les familles favorables à la garnison de Lyon, le général de Courty, commandant le camp de Sathonay, et l'abbé, ancien militaire, eurent la pensée de réunir dans une même maison, les jeunes filles de militaires placées chez des particuliers. Cette œuvre eut ses réactions, mais elle fut accomplie par le maréchal de Castellane et accordée par la disposition du commandement militaire du château de Sathonay, appartenant à M. de Vireux, officier d'ordonnance du maréchal. Ce château est dans une position superbe, en bon air; il offre, avec ses dépendances, toutes les conditions d'hygiène et de distraction qu'on puisse désirer. L'œuvre était donc, la charité humaine de la population lyonnaise lui vint en aide.

Ce but fut atteint; en 1867, l'œuvre, déclarée d'utilité publique, reçut une subvention annuelle pour l'entretien de cent élèves. En 1870, la subvention fut supprimée. Le chiffre des élèves ne fut plus que de soixante-dix à quatre-vingt. Ce nombre va s'augmenter certainement par suite des renseignements des sous-officiers et des autorisations de mariage qui leur sont accordées.

C'est pour permettre à la Fondation des Petites Filles des Soldats de donner son budget que le militaire, avons-nous dit, a été lancé. Les souscriptions sont nombreuses, les adhésions arrivent de tous côtés, mais il ne doit pas y avoir de limite à la charité en faveur de l'œuvre des Petites Filles des Soldats qui a pris naissance au milieu de la population lyonnaise. On peut être convaincu que cette population entend l'appel qui lui est fait et que les souscriptions du budget, pour 1895, aux Petites Filles des Soldats d'attendre l'année suivante, où, de nouveau, les officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale feront appel au concours de la charité de tous.

Plus les adhésions seront nombreuses, plus aussi le parti qui revient au bureau de l'œuvre sera fort et grossira les sommes destinées à l'intéressante population qu'il assiste.

Les souscriptions, les demandes de cartes sont reçues au siège de la commission d'organisation, 9, rue des Arcs (Cercle militaire) et par correspondance.

Bon coup de filet

À la suite de nombreux vols commis dans les rues de Lyon, notamment dans des propriétés bourgeoises inhabitées pendant l'hiver, le service de la sûreté prescrivait une enquête qui permit de faire connaître que deux jeunes femmes se présentaient assez souvent au Mont-de-Piété, pour y engager les objets les plus divers.

Une surveillance fut établie et les agents de la sûreté, assistant un jour à l'engagement d'une certaine quantité de linges de corps, suivirent à la sortie les deux femmes qu'ils soupçonnaient.

Dès que leur domicile fut connu, une perquisition fut décidée et les sous-inspecteurs Visinet et Gonnard, les agents Lenoir, Gonnard et Pavot se rendaient hier, à 6 heures du matin, dans la chambre garnie où elles occupent, au 75 de la rue de la Grande-Côte, en compagnie de deux ouvriers maçons, les sieurs Pierre Renot, 30 ans et Gaudin Jean, 26 ans.

La perquisition permit de faire découvrir de nombreux objets provenant de vols qualifiés, savoir : quarante-deux reconnaissances du Mont-de-Piété, une longue-vue, des gants, un service à découper, des draps de lit, des mouchoirs, des couvertures, des couteaux, une cafetière, un fusil Moberg, des sécateurs, des niveaux d'eau, etc., etc.

Les agents découvrirent en même temps quatre revolvers chargés, une grande quantité de balles, ce qui permettait de laisser croire que ces individus étaient d'écidés d'opprimer, en cas d'arrestation, la plus vive résistance.

Les agents purent procéder, sans coup férir, à l'arrestation des cambrioleurs Renot et Gaudin. Les deux femmes, Louise Lemaître, 21 ans et Madeleine Coquet, 19 ans, toutes deux exerçant leur profession de domestique, mais qui ne vivent en réalité que du produit des vols commis par leurs maris, ont été légalement conduites au dépôt du Palais de Justice.

M. Denis, fabricant de couronnes mortuaires, 9, rue d'Algérie, a reconnu une certaine partie des objets trouvés chez ces malfaiteurs.

Sa propriété, située à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, a été dévastée dans la nuit du 5 au 6 octobre dernier.

Il n'a pas encore été possible de retrouver les propriétaires du linge recueilli, 75, rue de la Grande-Côte.

Ce linge est marqué aux initiales J.R.; H.B.; A.G.; A.S.; M.J.; F.L.C.; J.B.; A.S.; L.C.; B.B.

L'enquête est très activement menée par M. Ramondone chef de la Sûreté.

Espérons qu'elle fera connaître si ces individus ont des complices encore inconnus.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 102.35; Extérieure, 73.70; Italien, 82.85; Crédit Lyonnais, 826.87; Banque Ottomane, 683.75; Autrichiens, 818.12; Nord-Espagne, 104.37; Saragosse, 158.78.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Aujourd'hui, vendredi, 25 janvier 1895, 25° jour de l'année. Soleil, lever, 7 h. 42; coucher, 4 h. 46. Lune, lever, 10 h. 25; coucher, 4 h. 46. Temps assez beau.

La colonne barométrique continue à subir de brusques oscillations. Après être descendu jusqu'à 752 mm avant-hier vers 7 heures du soir, le mercure est remonté rapidement hier matin à 762 mm.

Depuis, il baisse de nouveau sous l'action d'une tempête dont le centre se trouve actuellement près des îles Shetland (730 mm).

Sur nos régions, une dépression momentanée s'est produite hier, et les courants supérieurs dominent d'ouest.

Hier matin, sur nos régions, le sol était couvert de neige. La situation reste troublée.

Hier, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 759 mm. Pluie depuis 24 heures, 0 mm.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum - 0°1; maximum + 5°0; à l'air libre minimum - 3°0; maximum, + 9°0.

Prévision : Temps assez doux, pluie ou neige.

Nos fleuves

La baisse du Rhône s'accroît. Voici les hauteurs constatées au-dessus de l'étiage (plus basses eaux) :

7 h. matin midi 5 h. soir

23 janvier 2 m. 40 2 m. 38 2 m. 25

24 janvier 1 m. 82 1 m. 72 1 m. 62

Par contre, une crue de la Saône est annoncée de Chalon. La rivière atteindra son maximum aujourd'hui vendredi. Les bords sont submergés. Provisoirement la station de Saint-Jean n'est pas desservie par les Moucheux.

Election législative

L'élection législative qui, le 3 février prochain, doit donner un successeur à notre regretté compatriote Burdeau, ne paraît pas, jusqu'ici, du moins, devoir donner lieu à une campagne bien vive.

Seul le nom de M. Guillaumin a été proposé comme candidat.

Il en est d'autres, cependant, sur le registre de la préfecture du Rhône affecté aux déclarations de candidatures. Nous relevons en effet celles de :

MM. Viguier Alexandre, domicilié à Penno-du-Tarn (Tarn);

Chasot Joseph, tisseur à Lyon;

Grosbois Pierre, fabricant de formes.

Ce qui, avec M. Guillaumin, porte à quatre le nombre des candidats.

De nouveaux noms, surgissent sans aucun doute, d'ici au 29 janvier, date de la clôture de la liste.

Nous les donnerons en leur temps.

L'incident de la Bourse du Travail

Nos lecteurs connaissent l'incident survenu entre la Cie du Gaz de Lyon et la Bourse du Travail.

La Cie du Gaz, estimant d'après l'avis du ministre de l'Intérieur que la Bourse du Travail ne peut pas être considérée comme un bâtiment communal, exige que le conseil d'administration de cet établissement paye le gaz 0 f. 28 centimes le mètre cube.

Les fonds mis par la municipalité à la disposition de cette institution ne lui permettant pas de s'acquiescer à un prix aussi élevé, la Cie a supprimé le gaz.

Une délégation de la Bourse du Travail a été reçue hier, avant la séance du Conseil municipal par le maire de Lyon, qui elle a soumis ses doléances.

Après avoir écouté attentivement les solutions qui lui étaient proposées, M. Gaillard a mis à la disposition de la délégation, une somme de 250 fr., pour payer l'arriéré dû à la Compagnie; sous la réserve que cette somme serait versée sur la mensualité versée à cette institution le 1^{er} février.

Il a, en outre, promis aux membres de la Bourse du Travail de présenter au Conseil une proposition tendant à faire éclairer et chauffer les locaux aux frais de la ville.

La dépense serait d'environ deux mille francs par an.

Nomination militaire

M. Raynaud, adjudant-greffier à la prison militaire des Reclus, vient d'être nommé agent principal à la prison militaire de Tours.

A l'Académie de Médecine

M. Poncet, notre éminent chirurgien, a lu mercredi à l'Académie de médecine de Paris un mémoire sur l'actinomyose humaine à Lyon.

Il porte à une vingtaine seulement les cas connus en France. M. Poncet croit cette maladie parasitaire aussi fréquente dans notre pays qu'à l'étranger.

Il appelle sur la recherche des actinomycètes toute l'attention des chirurgiens français.

L'actinomyose est une maladie grave que M. Poncet a vu occasionner la mort de deux fois sur six.

Il importe donc de la reconnaître dès le début, pour instituer le traitement par l'iodure de potassium, qui paraît réussir dans certains cas.

Au Conseil d'administration des Hospices

Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration des hospices de Lyon a procédé à l'installation des nouveaux administrateurs élus par le dernier arrêté préfectoral.

M. Horman Sabran, le sympathique et dévoué président du Conseil d'administration, a prononcé une courte allocution et a présenté à leurs collègues les nouveaux venus. Ce sont MM. le docteur Rebata, le général Lavennier, avocat; Viaila, substitut du procureur général en remplacement de MM. Fayolle, décédé, Thérat et Davenière, d'missionnaires.

Enseignement secondaire des jeunes filles

Les épreuves écrites du concours de l'agrégation et des examens du certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire des jeunes filles commenceront le 16 juillet prochain au chef-lieu de chaque académie.

Ecole polytechnique

Les compositions pour l'admission à l'Ecole polytechnique se feront les 28, 29, 30 et 31 mai, tant à Paris que dans les villes désignées chaque année à cet effet.

Les examens oraux pour le premier degré auront lieu successivement, à partir du 24 juin, dans les villes suivantes :

Paris, Douai, Nancy, Besançon, Dijon, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Tours et Rennes.

Pour le deuxième degré :

A Paris, Nancy, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Tours.

Chaque candidat civil ou militaire devra faire connaître, au moment de son inscription, la ville qu'il choisit comme centre d'examen du premier degré.

Yvette Guilbert à l'Eldorado

Ce soir, Yvette Guilbert dans ses nouvelles créations.

Demain samedi, deuxième et dernière représentation d'Yvette Guilbert.

FAITS DU JOUR

Vol. — On a arrêté hier, dans l'égise Saint-Nizier, la nommée Marie Fabre, âgée de 50 ans, domestique, sans domicile fixe.

Cette femme étant au service de M. Payre, blanchisseur, demeurant à Brindas, l'a été quittée en juillet dernier, après lui avoir soustrait des bagues en or, une tabatière en argent et des vêtements, le tout pour une valeur de 100 francs environ.

Renversé par un tramway. — Hier matin, vers deux heures, le nommé Guiret, 40 ans, demeurant rue Saint-Georges, 24, traversait la rue de la République, près de la Bourse, quand, n'ayant pas entendu les appels du tramway n° 25, il fut renversé par ce véhicule.

Dans sa chute, s'est fait une légère blessure à la main gauche; un gar dien lui a fait donner des soins dans une pharmacie voisine.

Bralédo vivo. — Mer redi, en allant sur la lampe, Mme Novelle, demeurant rue Guilbert, a communiqué le feu à ses vêtements.

Mai redi la promptitude de secours apportés par les voisins, cette malheureuse a souffert atrocement durant 48 heures des brûlures, nombreuses faites à son corps.

Hier matin, à bout de forces, elle a expiré.

Cette triste mort a jeté dans le quartier la profonde consternation.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention de nos lecteurs sur le fait que nous recommandons aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaulois* Bégoulet est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bon bon médicament calme très bien le toux, fait disparaître l'oppression, soulage le larynx et agit en même temps sur l'ensemble des voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : *Antenne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.*

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société d'agriculture, sciences et industries de Lyon. — Siége général, vendredi 25 janvier, à 4 h. 1/2 du soir, au palais Saint-Pierre.

Chambre syndicale des Patrons tanneurs concurreurs et mégisiers du Rhône. — Dans son assemblée du 23 janvier, la chambre syndicale a renouvelé son bureau de la façon suivante :

Président : M. A. Perrin.

Vice-Président : M. Jules Giffon.

Trésorier : M. Claudius Dailly.

Secrétaire : M. G. Vourloim.

Secrétaire-adjoint : M. Goulet.

Avant de lever sa séance, le syndicat a décidé d'envoyer une adresse de félicitations à M. Félix Faure, président de la République.

Société chorégraphique Lyonnaise. — Samedi 26 janvier à 8 heures et demie, réunion au siège du groupe des Anciens et de la commission du bal de nuit. Ordre du jour très intéressant.

Assemblée générale des cochers de remise. — Les cochers de grande remise, faisant partie de la chambre syndicale sont priés de se rendre à l'assemblée qui aura lieu aujourd'hui, vendredi 25 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, au café Louis, cours Lafayette, 2.

Ordre du jour : appel nominal, lecture du procès-verbal de la séance du 17 janvier, versement des cotisations mensuelles, rapport financier de l'année 1894, questions diverses.

UN ASSASSINAT DANS L'ISÈRE

Saint-Marcellin, 24 janvier.

J'apprends qu'un crime vient d'être commis à la Croix-Toutes-Ores.

Un vieillard, âgé de 80 ans, propriétaire dans ce hameau, a été assassiné.

Le parquet de Saint-Marcellin s'est immédiatement transporté sur les lieux pour procéder à une enquête.

Je vous enverrai demain des détails complets sur cette grave affaire.

ACCIDENT DE CHASSE

Trévoux, 24 janvier.

Comme nous le disions hier, et d'après l'enquête qui a eu lieu, la mort de M. Gref est bien due à un accident de chasse.

Parti dès huit heures du matin pour aller chercher son bateau et le ramener de la Saône afin de l'amarrer dans les prés qui sont en ce moment entièrement recouverts d'eau, il avait pris son fusil, disant à sa femme qu'il serait de retour à midi.

Une fois embarqué M. Greflet voulut chasser un moment et pour attendre le gibier d'eau, atteignit un petit moulinet non encore submergé. Lorsqu'il voulut remettre le bateau à flot, l'imprudent prit son fusil par le canon et appuya la crosse contre le bord du bateau; la crosse glissa et le canon se produisant sur les deux coudes de l'arme détermina le départ simultané des deux coups de feu.

Les plombs firent balte et, déchirant les chairs, coupant les artères au sommet de la cuisse gauche, causèrent une abondante hémorragie.

Renversé par le coup, le malheureux blessé est encore la foule de se traîner jusqu'à son bateau, où il tomba, en proie à d'horribles souffrances, perdant tout son sang, il ne tarda pas à succomber.

M. Greflet jouissait de l'estime publique. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi, à 10 h. 3/4 du matin.

Dans ces douloureuses circonstances, nous adressons à sa veuve et à sa famille toutes nos condoléances et l'expression de notre respectueuse sympathie.

4^e EDITION

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 24 janvier.

Cote : courant 57.75, 58.25, 58.75, 59.25, 59.75, 60.25, 60.75, 61.25, 61.75, 62.25, 62.75, 63.25, 63.75, 64.25, 64.75, 65.25, 65.75, 66.25, 66.75, 67.25, 67.75, 68.25, 68.75, 69.25, 69.75, 70.25, 70.75, 71.25, 71.75, 72.25, 72.75, 73.25, 73.75, 74.25, 74.75, 75.25, 75.75, 76.25, 76.75, 77.25, 77.75, 78.25, 78.75, 79.25, 79.75, 80.25, 80.75, 81.25, 81.75, 82.25, 82.75, 83.25, 83.75, 84.25, 84.75, 85.25, 85.75, 86.25, 86.75, 87.25, 87.75, 88.25, 88.75, 89.25, 89.75, 90.25, 90.75, 91.25, 91.75, 92.25, 92.75, 93.25, 93.75, 94.25, 94.75, 95.25, 95.75, 96.25, 96.75, 97.25, 97.75, 98.25, 98.75, 99.25, 99.75, 100.25, 100.75, 101.25, 101.75, 102.25, 102.75, 103.25, 103.75, 104.25, 104.75, 105.25, 105.75, 106.25, 106.75, 107.25, 107.75, 108.25, 108.75, 109.25, 109.75, 110.25, 110.75, 111.25, 111.75, 112.25, 112.75, 113.25, 113.75, 114.25, 114.75, 115.25, 115.75, 116.25, 116.75, 117.25, 117.75, 118.25, 118.75, 119.25, 119.75, 120.25, 120.75, 121.25, 121.75, 122.25, 122.75, 123.25, 123.75, 124.25, 124.75, 125.25, 125.75, 126.25, 126.75, 127.25, 127.75, 128.25, 128.75, 129.25, 129.75, 130.25, 130.75, 131.25, 131.75, 132.25, 132.75, 133.25, 133.75, 134.25, 134.75, 135.25, 135.75, 136.25, 136.75, 137.25, 137.75, 138.25, 138.75, 139.25, 139.75, 140.25, 140.75, 141.25, 141.75, 142.25, 142.75, 143.25, 143.75, 144.25, 144.75, 145.25, 145.75, 146.25, 146.75, 147.25, 147.75, 148.25, 148.75, 149.25, 149.75, 150.25, 150.75, 151.25, 151.75, 152.25, 152.75, 153.25, 153.75, 154.25, 154.75, 155.25, 155.75, 156.25, 156.75, 157.25, 157.75, 158.25, 158.75, 159.25, 159.75, 160.25, 160.75, 161.25, 161.75, 162.25, 162.75, 163.25, 163.75, 164.25, 164.75, 165.25, 165.75, 166.25, 166.75, 167.25, 167.75, 168.25, 168.75, 169.25, 169.75, 170.25, 170.75, 171.25, 171.75, 172.25, 172.75, 173.25, 173.75, 174.25, 174.75, 175.25, 175.75, 176.25, 176.75, 177.25, 177.75, 178.25, 178.75, 179.25, 179.75, 180.25, 180.75, 181.25, 181.75, 182.25, 182.75, 183.25, 183.75, 184.25, 184.75, 185.25, 185.75, 186.25, 186.75, 187.25, 187.75, 188.25, 188.75, 189.25, 189.75, 190.25, 190.75, 191.25, 191.75, 192.25, 192.75, 193.25, 193.75, 194.25, 194.75, 195.25, 195.75, 196.25, 196.75, 197.25, 197.75, 198.25, 198.75, 199.25, 199.75, 200.25, 200.75, 201.25, 201.75, 202.25, 202.75, 203.25, 203.75, 204.25, 204.75, 205.25, 205.75, 206.25, 206.75, 207.25, 207.75, 208.25, 208.75, 209.25, 209.75, 210.25, 210.75, 211.25, 211.75, 212.25, 212.75, 213.25, 213.75, 214.25, 214.75, 215.25, 215.75, 216.25, 216.75, 217.25, 217.75, 218.25, 218.75, 219.25, 219.75, 220.25, 220.75, 221.25, 221.75, 222.25, 222.75, 223.25, 223.75, 224.25, 224.75, 225.25, 225.75, 226.25, 226.75, 227.25, 227.75, 228.25, 228.75, 229.25, 229.75, 230.25, 230.75, 231.25, 231.75, 232.25, 232.75, 233.25, 233.75, 234.25, 234.75, 235.25, 235.75, 236.25, 236.75, 237.25, 237.75, 238.25, 238.75, 239.25, 239.75, 240.25, 240.75, 241.25, 241.75, 242.25, 242.75, 243.25, 243.75, 244.25, 244.75, 245.25, 245.75, 246.25, 246.75, 247.25, 247.75, 248.25, 248.75, 249.25, 249.75, 250.25, 250.75, 251.25, 251.75, 252.25, 252.75, 253.25, 253.75, 254.25, 254.75, 255.25, 255.75, 256.25, 256.75, 257.25, 257.75, 258.25, 258.75, 259.25, 259.75, 260.25, 260.75, 261.25, 261.75, 262.25, 262.75, 263.25, 263.75, 264.25, 264.75, 265.25, 265.75, 266.25, 266.75, 267.25, 267.75, 268.25, 268.75, 269.25, 269.75, 270.25, 270.75, 271.25, 271.75, 272.25, 272.75, 273.25, 273.75, 274.25, 274.75, 275.25, 275.75, 276.25, 276.75, 277.25, 277.75, 278.25, 278.75, 279.25, 279.75, 280.25, 280.75, 281.25, 281.75, 282.25, 282.75, 283.25, 283.75, 284.25, 284.75, 285.25, 285.75, 286.25, 286.75, 287.25, 287.7

